COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE  
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

|      |                             |
|------|-----------------------------|
| n°   | 2019-P191                   |
| Au   | Conseil<br>d'administration |
| Date | 2019-01-24/25               |

**Pour** DÉCISION**Sujet/titre**

Réhabilitation de l'Édifice commémoratif de l'Ouest

**But de la proposition**

- Obtenir du conseil d'administration l'approbation du concept proposé pour le projet de réhabilitation de l'édifice commémoratif de l'Ouest, situé au 334, rue Wellington, à Ottawa

**Recommandation**

- QUE l'approbation fédérale soit accordée pour le concept proposé pour le projet de réhabilitation de l'édifice commémoratif de l'Ouest, conformément aux dispositions de l'article 12 de la *Loi sur la capitale nationale*;
- QUE les aménagements paysagers et l'entrée du bâtiment, y compris le pavillon des visiteurs fassent l'objet d'une approbation fédérale ultérieure; et
- QUE soit déléguée au directeur général, Aménagement de la capitale, la responsabilité de produire et signer les documents de l'approbation fédérale découlant de cette proposition.

**Présentée par :**Daniel Champagne, directeur général, Aménagement de la capitale  
Nom\_\_\_\_\_  
Signature

## 1. Autorité

Article 12 de la *Loi sur la capitale nationale*

## 2. Description du projet

Ce projet revitalisera un édifice commémoratif construit à l'origine pour rendre hommage aux Canadiens ayant servi leur pays pendant la Seconde Guerre mondiale. Le projet modernisera l'édifice afin d'y accueillir les activités quotidiennes de tous les occupants de l'édifice de la Cour suprême du Canada qui occuperont l'édifice commémoratif de l'Ouest de 2023 à 2028. Le projet, géré par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), comprend ce qui suit :

- la réhabilitation importante de la structure patrimoniale, y compris les murs extérieurs, les fenêtres et la finition intérieure;
- la réhabilitation importante des systèmes mécaniques, électriques et de sécurité des personnes;
- l'amélioration de la protection parasismique conformément aux exigences actuelles du code du bâtiment;
- l'aménagement intérieur pour les occupants de l'édifice de la Cour suprême du Canada.

Une fois l'édifice de la Cour suprême du Canada réhabilité, l'édifice commémoratif de l'Ouest sera aménagé comme locaux à bureaux à long terme pour de futurs occupants du gouvernement fédéral.

L'un des principaux objectifs du projet consiste à respecter les engagements qui correspondent à des initiatives d'écologisation comme le Programme d'acquisition de services énergétiques et la Stratégie fédérale de développement durable.

L'édifice commémoratif de l'Ouest a été désigné par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP) comme un édifice fédéral du patrimoine classé. Une sculpture commémorative, œuvre de Ivan Mestvovic, en l'honneur des vétérans de la Première Guerre, est située en face de la colonnade commémorative. Les deux édifices sont des composantes importantes du plan directeur de Jacques Gréber pour la capitale nationale.

Les édifices commémoratifs de l'Est et de l'Ouest sont d'excellents exemples de classicisme moderne; la conception du bâtiment comprend des éléments qui sont fortement associés à cette époque, dont les volumes en gradins, les détails aplatis, les piliers élevés et peu profonds entre les fenêtres et l'austérité du design de l'ensemble. La symétrie axiale de l'implantation des bâtiments rappelle les principes de conception Beaux-Arts, qui sont évidents dans l'aménagement intérieur.

### 3. Analyse du personnel de la CCN / Risques et mesures d'atténuation

#### Évaluation du Comité des édifices fédéraux du patrimoine (CEFP)

- Le projet a été examiné par le CEFP le 31 octobre 2018, et a donné lieu aux commentaires suivants :
  - L'approche en matière de patrimoine est bonne.
  - Le projet devrait considérer les édifices commémoratifs de l'Est et de l'Ouest ainsi que l'arche commémorative comme un complexe et un ensemble, et s'assurer que toutes interventions ou additions contribuent à l'amélioration de l'ensemble.
  - Le pavillon de sécurité proposé, comme un élément externe du bâtiment, va à l'encontre de la symétrie du complexe, et devrait être étudié davantage.

Le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP) a préparé un Rapport d'examen d'intervention (pour plus d'information, voir l'extrait à l'annexe C).

#### Analyse du personnel de la CCN

- Dans leur examen du dossier, ni le BEEFP, ni le CCUDI de la CCN n'étaient favorables au pavillon d'entrée, mais bien que les architectes de SPAC aient confirmé que cet ouvrage sera essentiel au maintien de la sécurité des lieux lorsque l'édifice commémoratif de l'Ouest logera certaines fonctions de la Cour Suprême, le personnel de la CCN convient qu'il faut approfondir l'étude du complexe et de son paysage urbain. Se reporter aux annexes C et D.
- La CCN continuera de collaborer avec le personnel et les comités de SPAC et du BEEFP afin d'étudier les options permettant d'adopter une approche holistique de l'entrée du bâtiment, notamment l'emplacement du pavillon des visiteurs.
- L'importance de l'édifice commémoratif (c'est le seul édifice commémoratif de la Seconde Guerre mondiale dans la capitale), souligne le commentaire du CCUDI selon lequel il devrait être examiné dans le cadre de ce projet.
- L'idée de remettre en service cet important édifice à bureaux de l'administration fédérale (depuis longtemps inoccupé), notamment à titre de siège temporaire de la Cour Suprême, est un résultat positif.
- Les concepteurs devraient prendre soin de réduire l'incidence visuelle des procédures et fonctions de sécurité sur le domaine public.

### 4. Liens stratégiques

- Mandat de la CCN : Établir l'orientation d'aménagement à long terme des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada; guider et contrôler l'utilisation et la mise en valeur de ces terrains.
- Plan d'entreprise de la CCN, 2018-2019 à 2022-2023, priorité d'entreprise 5 : « Être un partenaire à valeur ajoutée pour créer des legs durables qui seront une source de fierté pour les Canadiens. »

- Plan de la capitale du Canada, 2017 à 2067 (CCN) :
  - « *La CCN fera la promotion de la qualité du design pour encourager la création de lieux, de bâtiments, d'ouvrages et de paysages adaptés, accessibles, durables et de conception réfléchie.* »
- Plan de secteur du cœur de la capitale (2005) :
  - « *...gérer les installations de l'administration fédérale de façon durable, efficace et efficiente.* »
  - « *Proposer une approche plus large de la préservation du patrimoine bâti [...] du cœur de la capitale.* »
- Vision et plan à long terme pour les cités parlementaire et judiciaire (VPLT) – mise à jour de 2006 :
  - « *Toute modification de la Cité parlementaire doit être réalisée de manière à équilibrer les besoins changeants des usagers et l'engagement primordial à préserver la primauté historique, environnementale et symbolique du lieu.* »  
[Trad.]

## 5. Consultations et communications

- Un examen d'intervention du BEEFP a été entrepris.
- La coordination municipale avec la Ville d'Ottawa a été entreprise par l'équipe de projet du SPAC.
- La consultation avec la Zone d'amélioration des affaires de la rue Sparks a été entreprise par l'équipe de projet du SPAC.
- Consultation auprès du ministère des Anciens Combattants : le personnel de la CCN a demandé à SPAC de continuer à consulter les responsables du ministère des Anciens Combattants en ce qui a trait aux améliorations sur le monument commémoratif.

## 6. Prochaines étapes

- Présentation au CCUDI pour commentaires – mars 2019
- Approbation du concept par le conseil d'administration de la CCN (les interventions paysagères et l'entrée du bâtiment) – avril 2019
- Présentation au CCUDI pour commentaires – mai 2019
- Présentation du concept d'aménagement détaillé au conseil d'administration de la CCN pour approbation – septembre 2019
- Début de la construction – octobre 2019

## 7. Liste des annexes

Annexe A – Carte de l'emplacement

Annexe B – Présentation du résumé du projet

Annexe C – Extrait du Rapport d'examen d'intervention du BEEFP

Annexe D – Extrait du procès-verbal de la réunion des 6 et 7 décembre 2018 du CCUDI



## 8. Auteurs de la proposition

Daniel Champagne, directeur général, Aménagement de la capitale (AC)  
Stan Leinwand, directeur intérimaire, Approbations fédérales et Patrimoine, AC  
Martin Barakengera, chef intérimaire, Approbations fédérales et Patrimoine, AC  
Christopher Hoyt, architecte principal, Design et utilisation du sol, Approbations  
fédérales et Patrimoine, AC

SCHEDULE "A" / ANNEXE <<A>>

PSPC - SUPREME COURT  
OF CANADA  
SPAC - COUR SUPRÊME  
DU CANADA

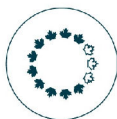
PSPC - LIBRARY AND  
ARCHIVES CANADA  
SPAC - BIBLIOTHÈQUE ET  
ARCHIVES CANADA

PSPC - EAST MEMORIAL  
BUILDING  
SPAC - ÉDIFICE  
COMMÉMORATIF DE L'EST

PSPC - WEST MEMORIAL  
BUILDING  
SPAC - ÉDIFICE  
COMMÉMORATIF DE L'OUEST

**Legend / Légende**

-  PSPC LAND  
TERRAIN SPAC
-  NCC LAND
-  CONFEDERATION BOULEVARD  
BOULEVARD DE LA CONFÉDÉRATION



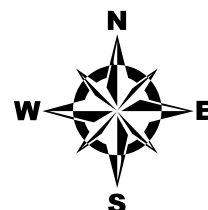
NATIONAL CAPITAL COMMISSION  
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Canada

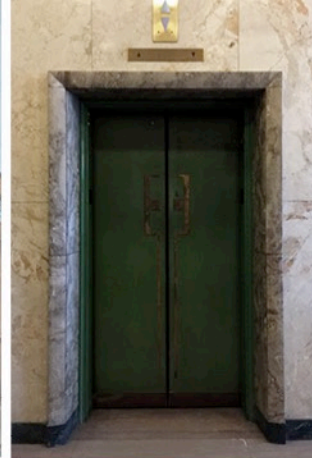
**Subject - Objet** WEST MEMORIAL BUILDING, 344 Wellington Street, Ottawa, ON  
ÉDIFICE COMMÉMORATIF DE L'OUEST, 344 rue Wellington, Ottawa, ON

**Submitted by - Soumis par** D. CHAMPAGNE, Executive Director / Directeur général  
**Branch - Direction** CP / AC

**Date** 2018-11-09  
**Scale - Échelle** 1:3,500  
**Parcel - Parcelle**



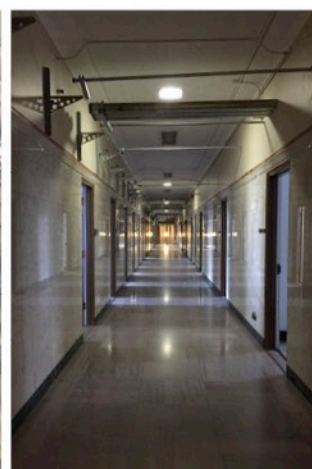
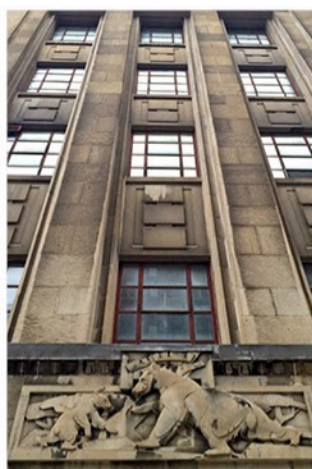




# Réhabilitation de l'Édifice commémoratif de l'ouest

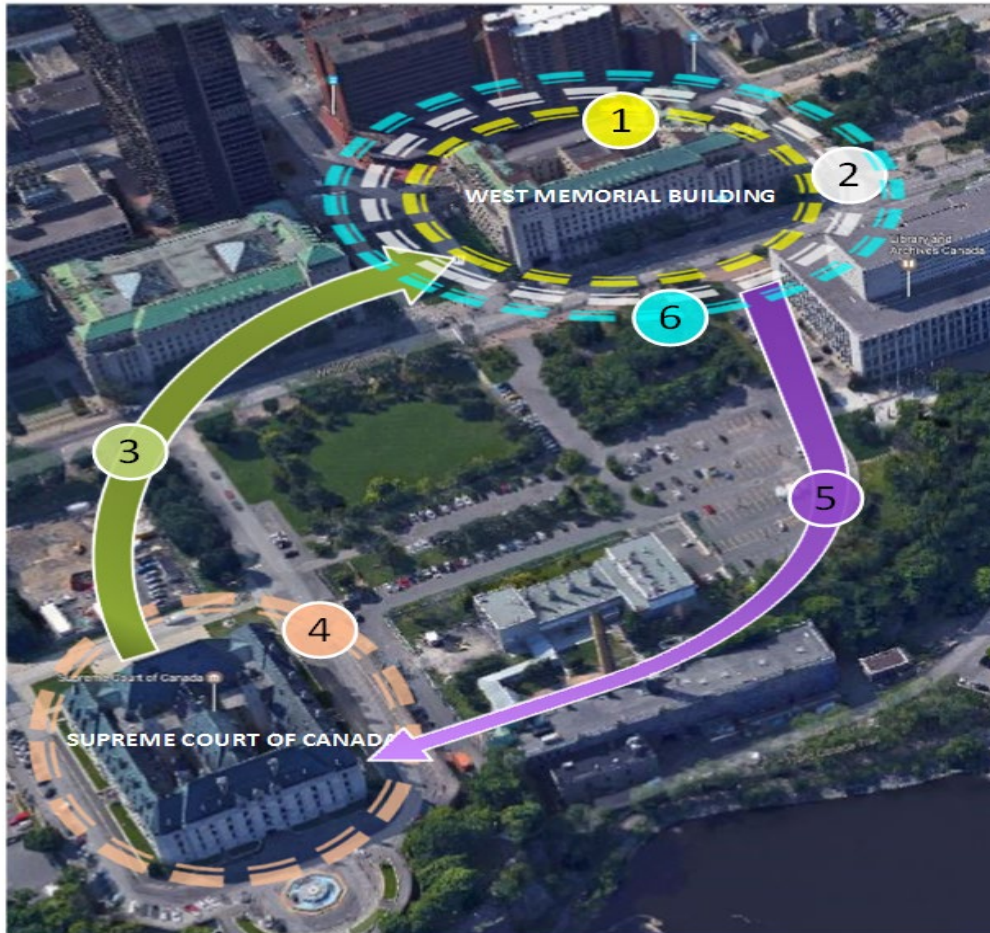
Présentation au Conseil d'administration de la CCN

de **REGENERATE 344** Moriyama & Teshima Architects + Kasian Architecture in Joint Venture  
24 janvier 2019





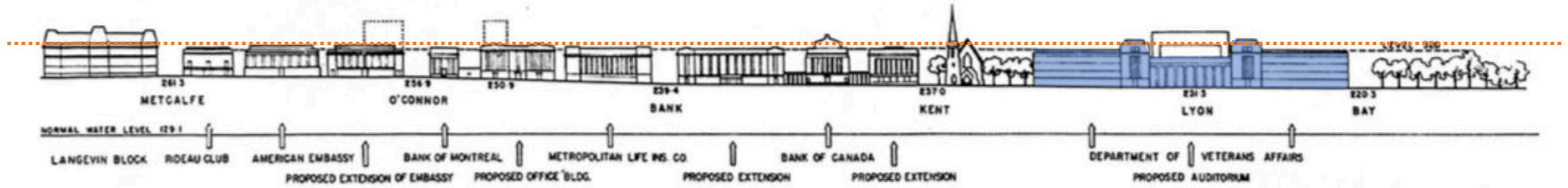
# Séquence d'exécution du programme



- 1 2016-2018 : Projet d'intégrité des biens de l'ECO – phase 1
- 2 2018 – 2023 : Réhabilitation de l'ECO et aménagement en tant que locaux provisoires pour la CSC – phase 2 :
- 3 Été 2023 : Déménagement de la CSC à l'ECO
- 4 2019 – 2028 : Réhabilitation et réaménagement de l'ECSC – phase 3
- 5 Été 2028 : La CSC retourne à l'ECSC
- 6 2026 à 2030 : L'ECO est réaménagé comme immeuble de bureaux pour le GC – phase 4



# Analyse contextuelle – comprendre l'Édifice commémoratif de l'ouest (ECO)



- Allward & Gouinlock Architects
- Client: Ministère des Anciens Combattants
- Construction: ECE: 1950-1954  
ECO: 1954-1958
- Résultat du plan Gréber



# Analyse contextuelle – comprendre l'Édifice commémoratif de l'ouest (ECO)



Aménagement du paysage discret



Marches et murets terrassés au nord-est



Volumes terrassés et assouplissement du paysage



Façades donnant directement sur le trottoir sur la rue Sparks

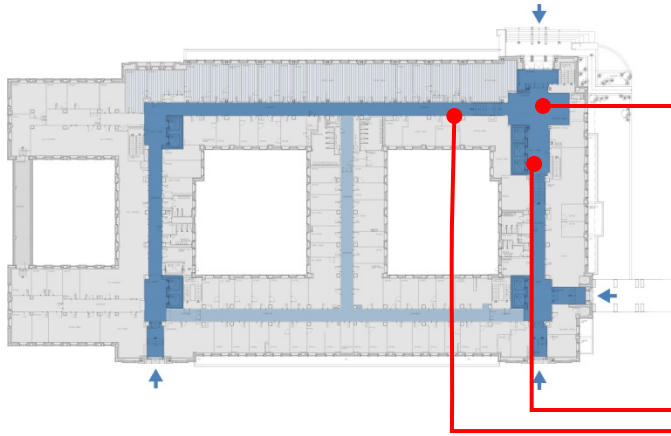




# Analyse contextuelle – comprendre l'Édifice commémoratif de l'ouest (ECO)

Plan fonctionnel

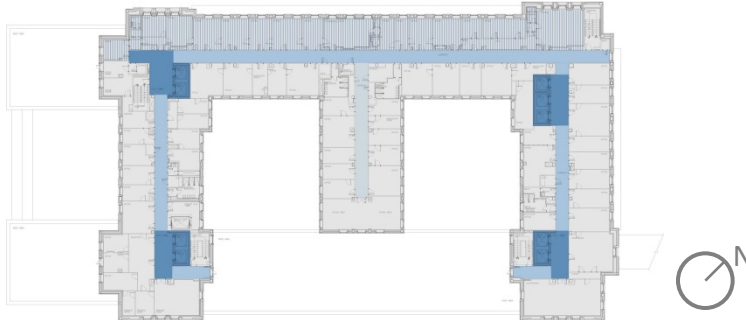
Premier étage



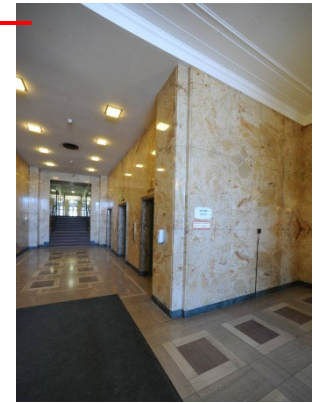
Troisième étage



5ème étage



Éléments à grande valeur patrimoniale

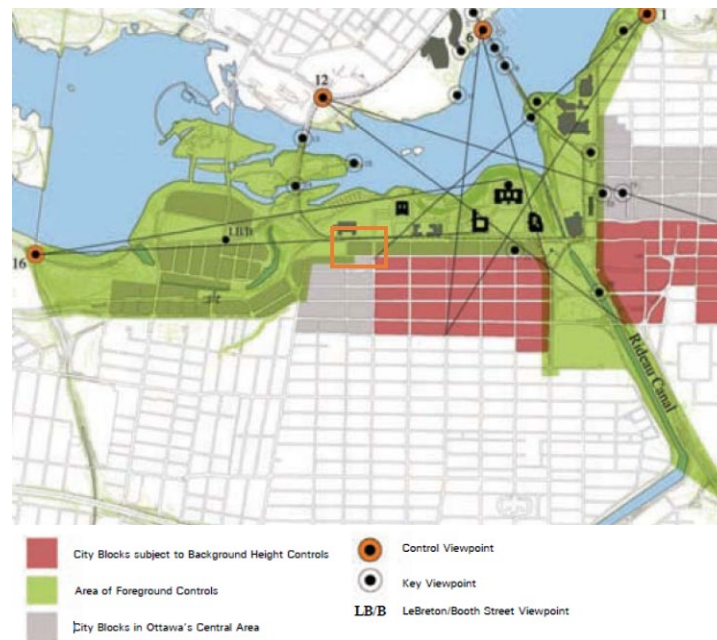


# Analyse contextuelle – analyse du site



## Boulevard de la Confédération Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067

- **Patrimoine historique et symbolique** du parcours cérémoniel du Boulevard de la Confédération
- Mandat de maintenir et célébrer les **éléments commémoratifs** existants, en particulier le long du Boulevard de la Confédération.
- Intégrer les **éléments de sécurité** comprenant leurs effets transformationnels



## La protection des vues dans la capitale du Canada

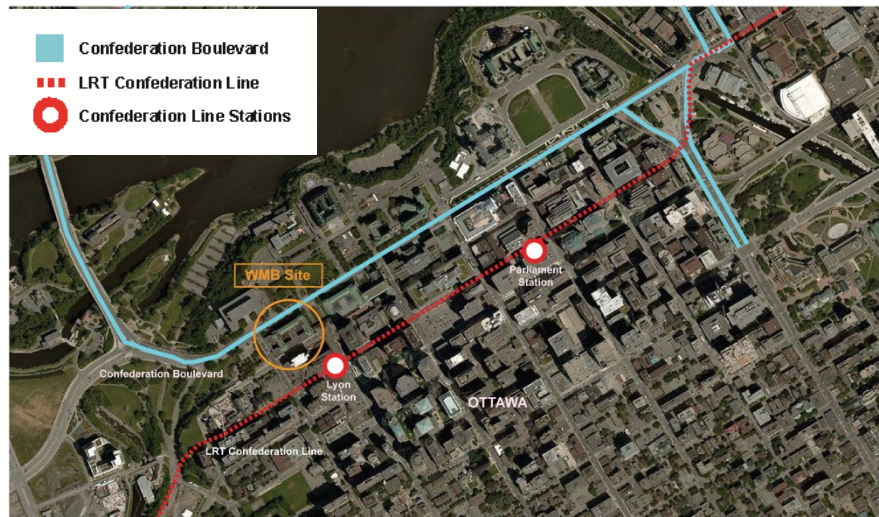
- Limites des hauteurs seront respectés dans le projet de la réhabilitation de l'ÉCO vue qu'il n'y a aucune intention de modifier la hauteur de l'édifice
- L'ÉCO est en dehors des vues protégées
- Une perspective importante est celle venant de l'ouest par la Promenade Sir John A Macdonald et du pont Portage où l'ÉCO agit de véritable **porte d'entrée** au cœur du centre ville.





# Analyse contextuelle – analyse du site

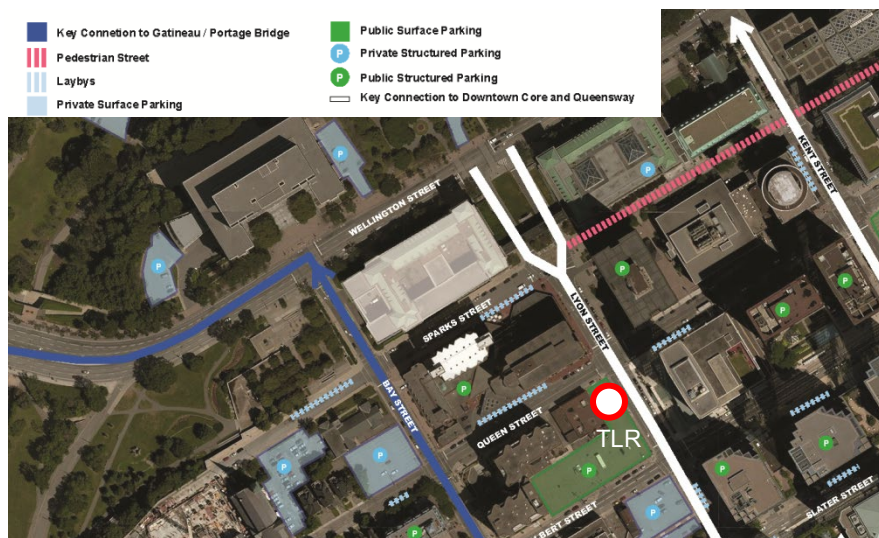
## Connectivité du site – Futur station TLR au coeur d'Ottawa



## Connectivité du site – liens piétonniers et cyclistes du site



## Connectivité du site – accès vehiculaires autour du site





# Analyse contextuelle – analyse de l'édifice



« Il abrite la Cour suprême du Canada. »

« Chaque Canadienne, chaque Canadien, devrait avoir le sentiment qu'il peut franchir ces portes et venir s'asseoir dans cette salle d'audience. »

« Ils devraient s'y sentir chez eux. »

« En effet, ils sont ici chez eux autant que nous, qui y siégeons comme juges. »

« Nous avons également la responsabilité d'être transparents.»

Allocution prononcée par le très honorable Richard Wagner, C.P.

Juge en chef du Canada

Cérémonie d'accueil officielle du nouveau juge en chef

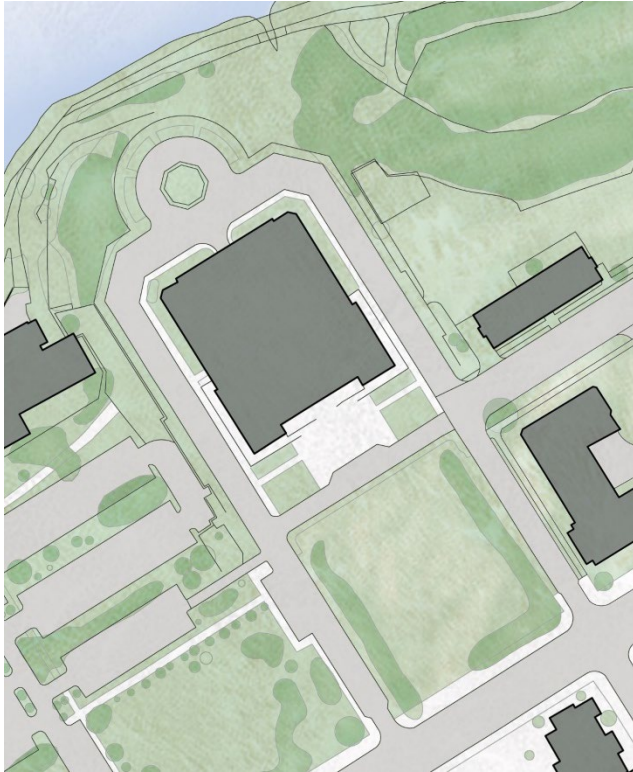
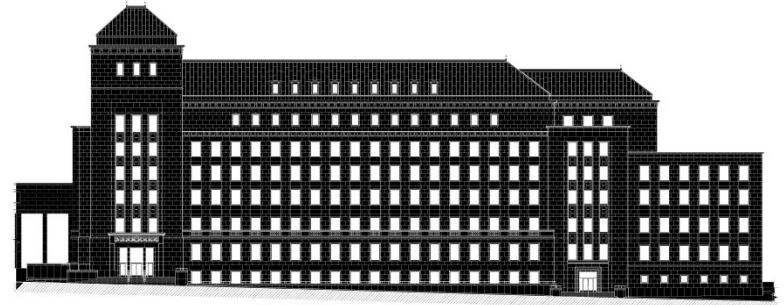
Ottawa, Ontario

Le 5 février 2018



# Analyse contextuelle – analyse de l'édifice

Compréhension du contexte urbain de la Cour suprême de Canada et de l'Édifice commémoratif de l'Ouest



La Cour suprême du Canada – pavillon dans un parc



Édifice commémoratif de l'Ouest – partie intégrante du tissu urbain



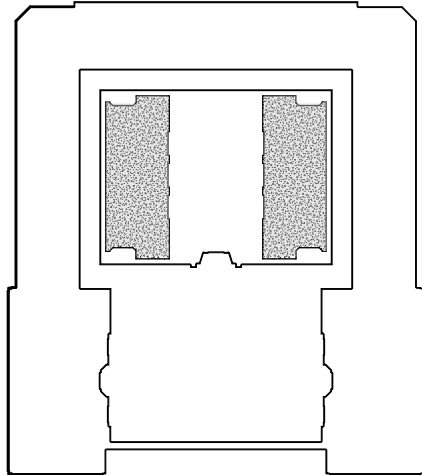


# Analyse contextuelle – analyse de l'édifice

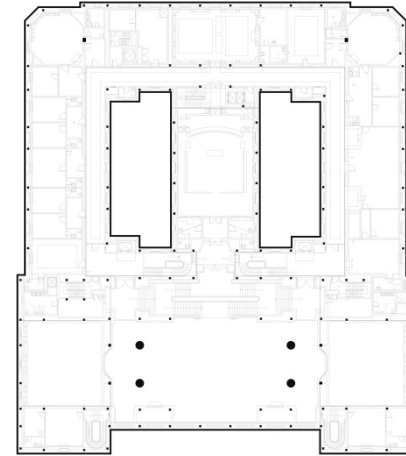
## Circulation du bâtiment et colonnes

### CSC

- Circulation
- Puits de lumière



Rue Wellington



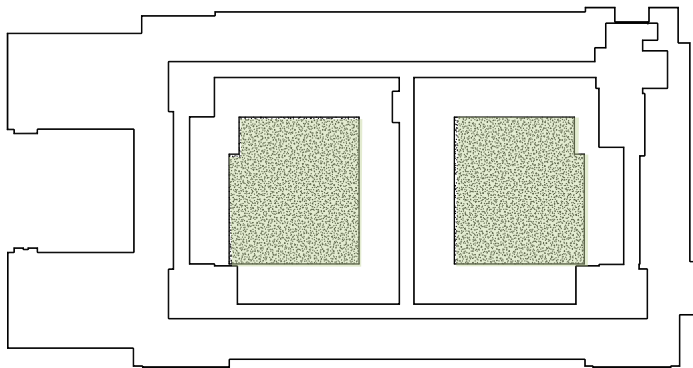
Rue Wellington



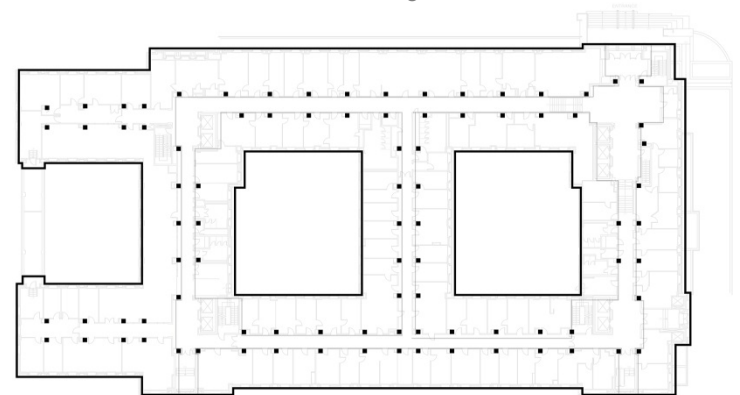
### ECO

Couloirs organisés en forme du chiffre 8

Rue Wellington



Rue Sparks

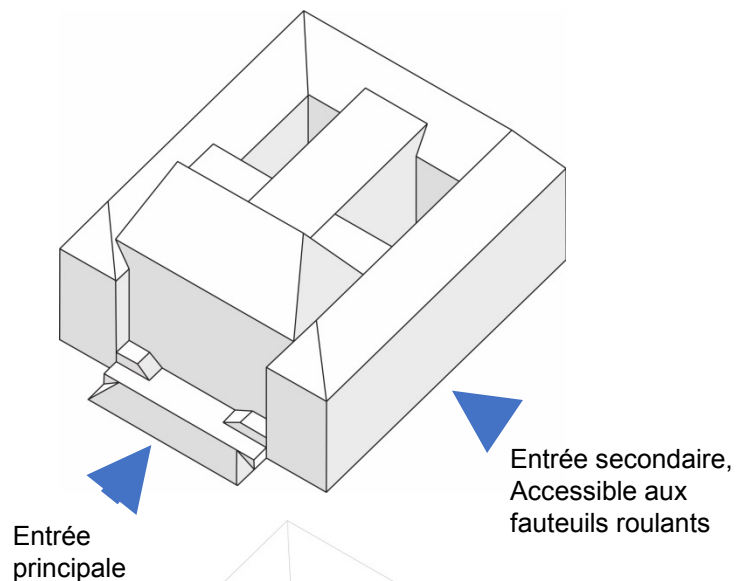


Rue Sparks



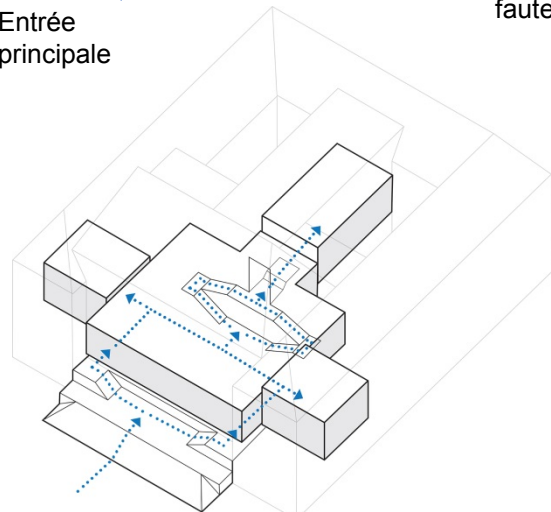
# Analyse contextuelle – analyse de l'édifice

## Points d'entrées et accès



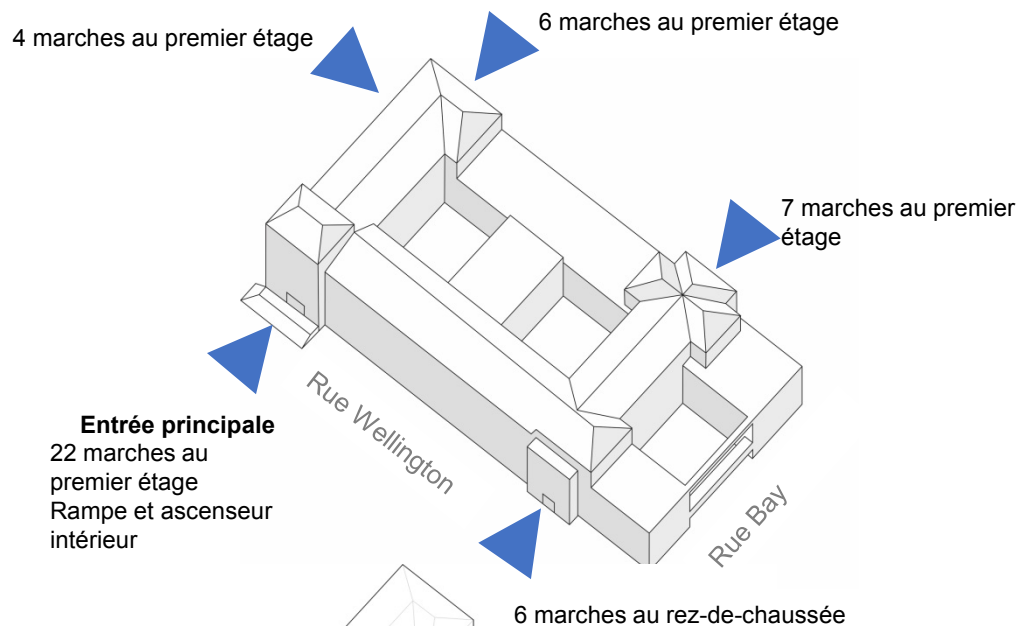
Entrée principale

Entrée secondaire,  
Accessible aux  
fauteuils roulants



### CSC

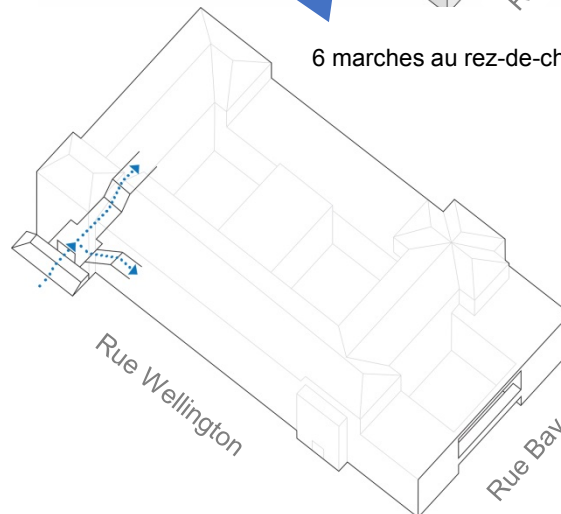
- Marches totales pour arriver à la Cour suprême du Canada: 56
- Extérieur: 25; intérieur: 31



### Entrée principale

22 marches au  
premier étage  
Rampe et ascenseur  
intérieur

6 marches au rez-de-chaussée



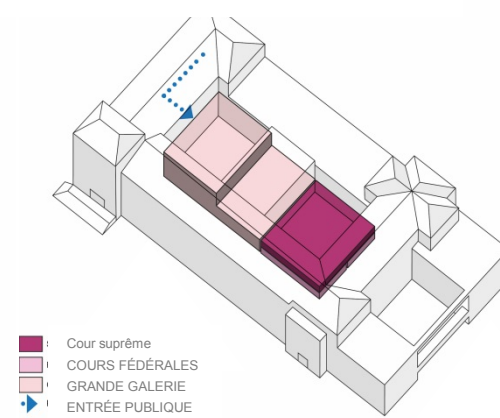
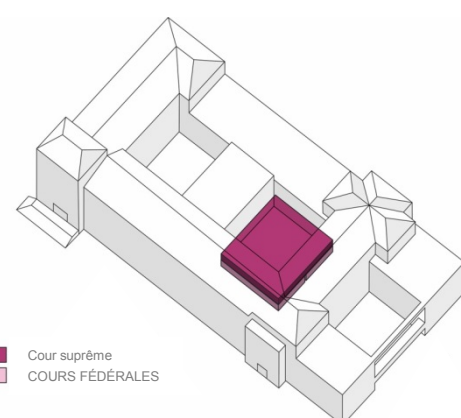
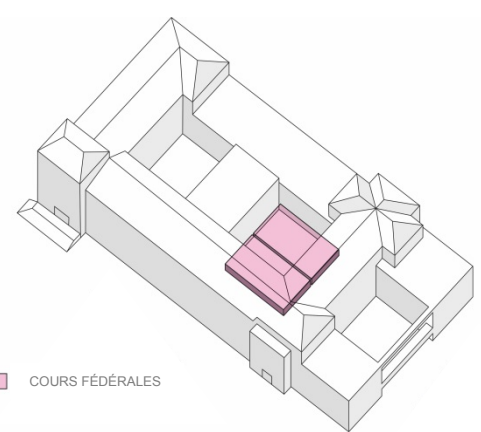
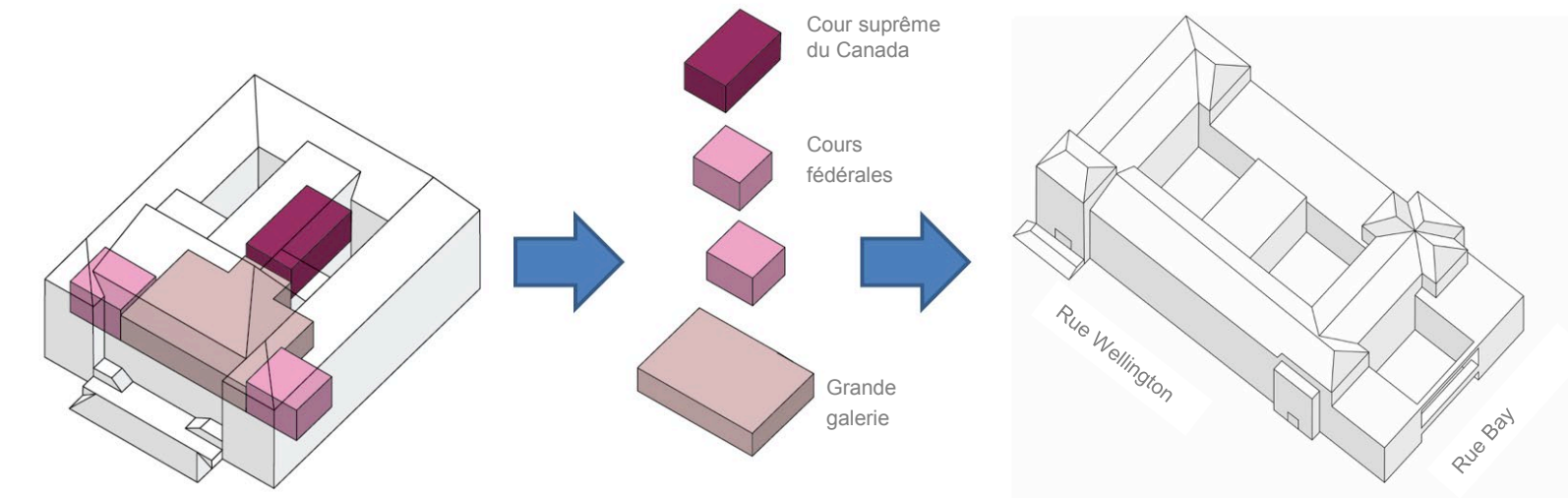
### ÉCO

- Marches totales de la rue Wellington au premier étage: 22
- Extérieur: 9; intérieur: 13

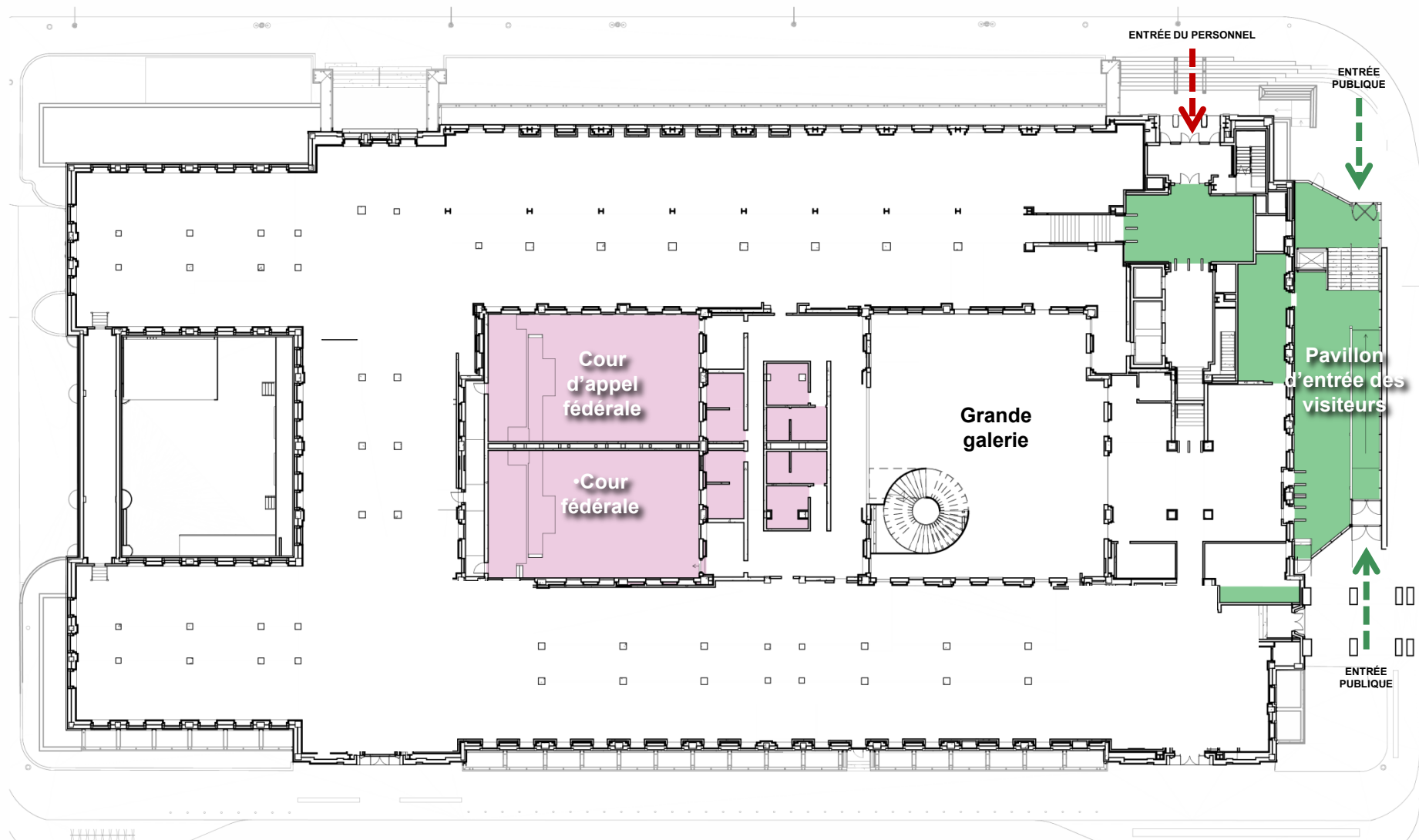




# Concept de design – Procession axiale

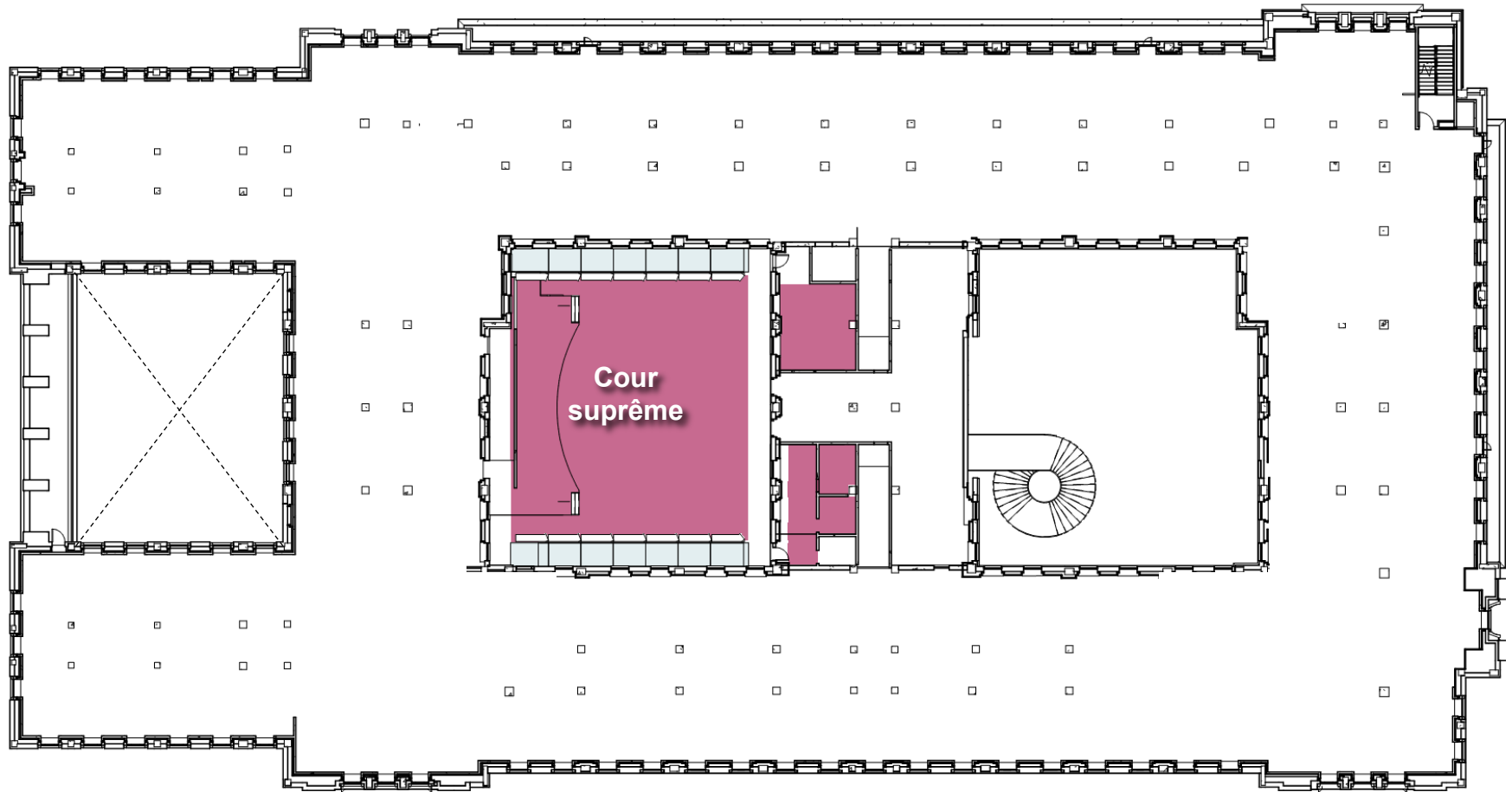


# Concept de design – Premier étage

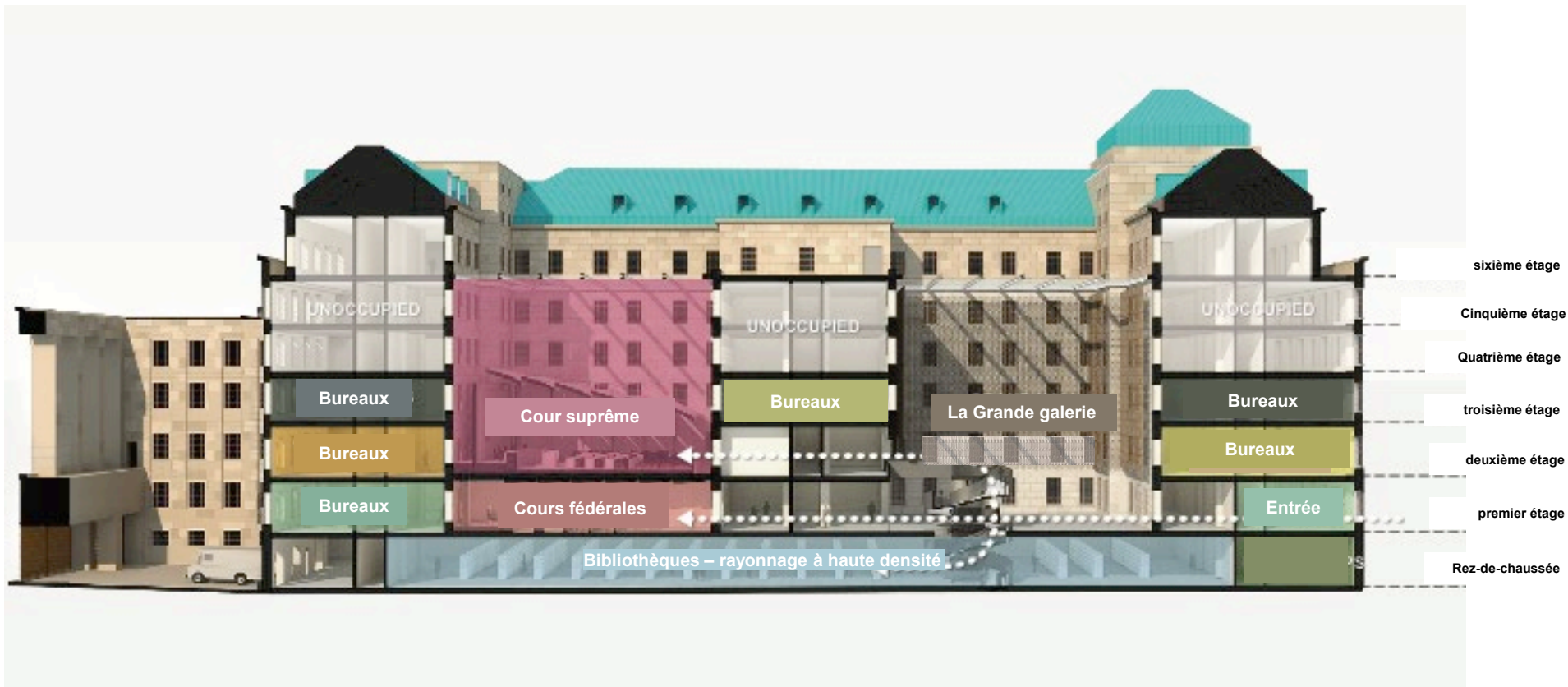




## Concept de design – 2ème étage



# Concept de design - coupe

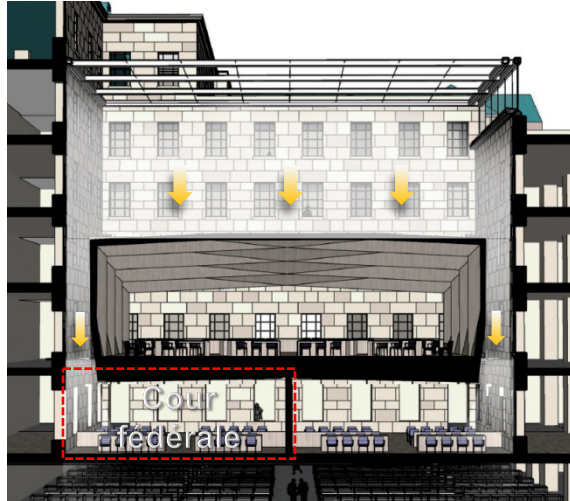


## Concept de design – Grande galerie

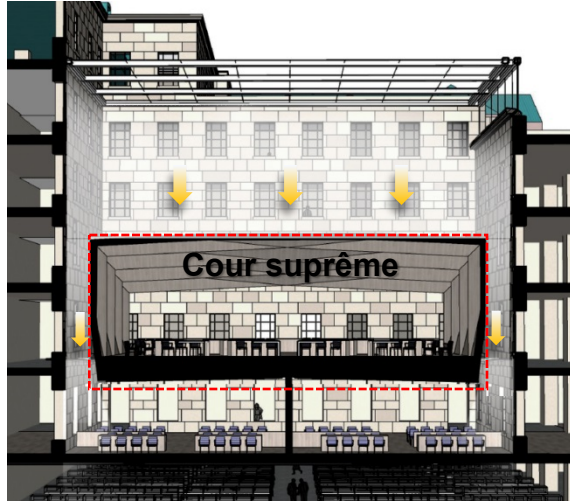




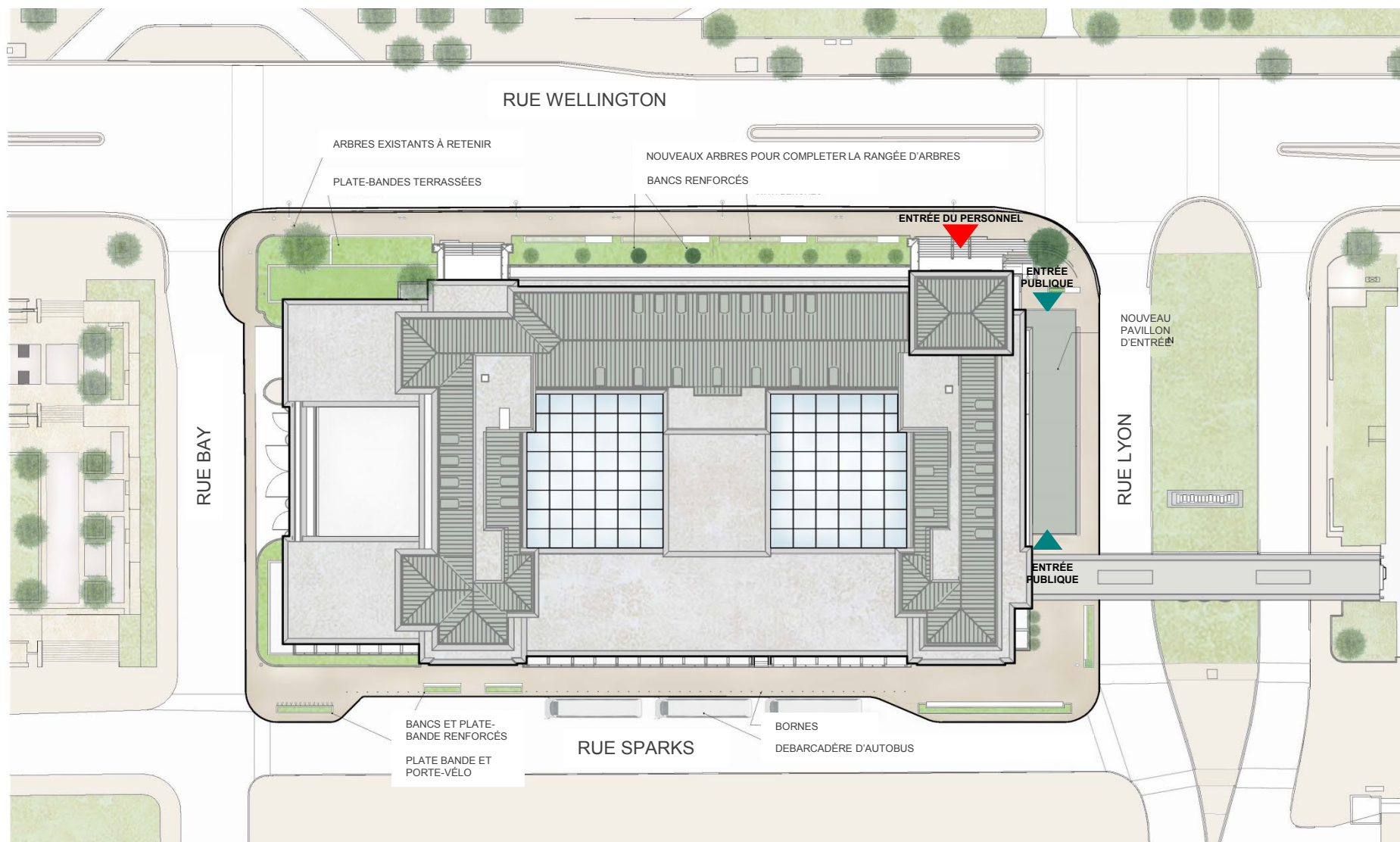
# Concept de design – Cour fédérale



# Concept de design – Cour suprême

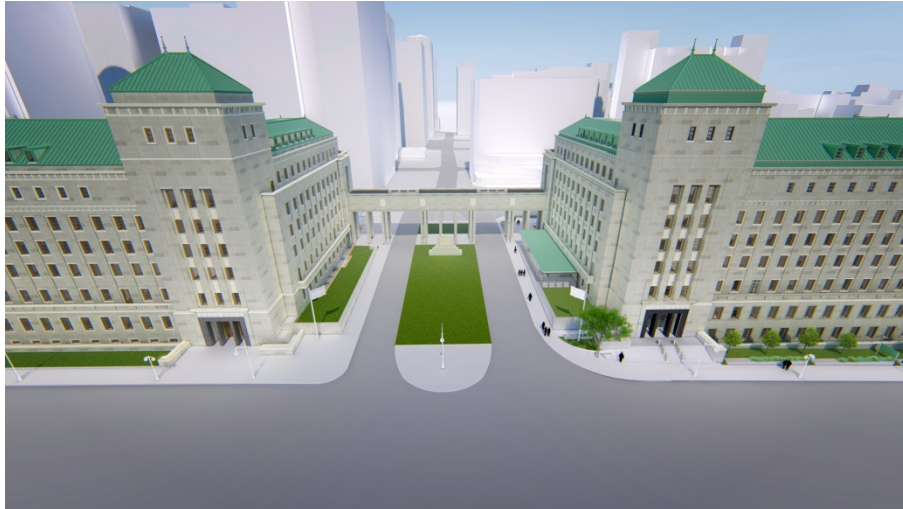


# Concept de design – Plan d'implantation





# Concept de design – Aménagement du site



Vue de la rue Wellington



Vue de la rue Bay



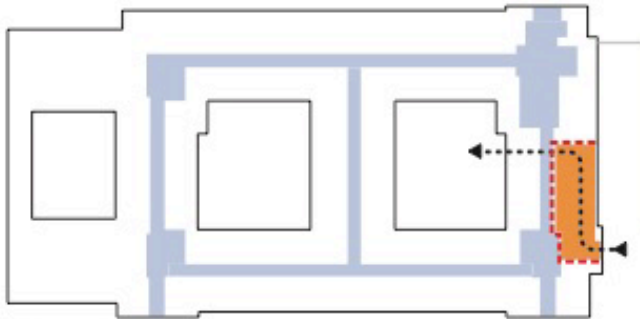
Vue de l'ouest



Vue de la rue Sparks & Lyon



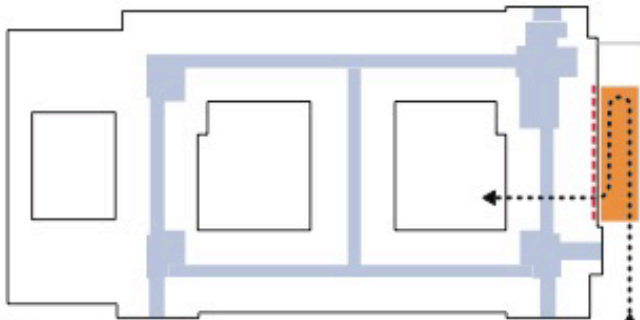
# Approches à l'entrée des visiteurs



Approche entrée intérieure

## Contrôle intérieur

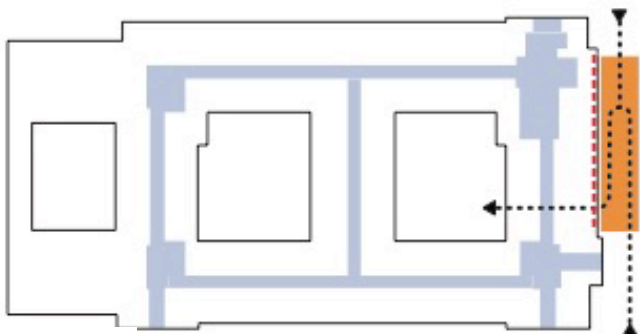
- ⇒ Sécurité la plus faible à cause des risques situés à l'intérieur
- ⇒ Impacte majeur sur les éléments patrimoniaux intérieurs, avec réversibilité limitée
- ⇒ Chemin difficilement accessible



Approche entrée extérieure – option 1

## Pavillon extérieur – entrée de la rue Sparks seulement

- ⇒ Sécurité élevée à cause des risques situés à l'extérieur
- ⇒ Impacte majeur des éléments patrimoniaux extérieurs, avec réversibilité possible en majorité
- ⇒ Accessible surtout par la rue Sparks



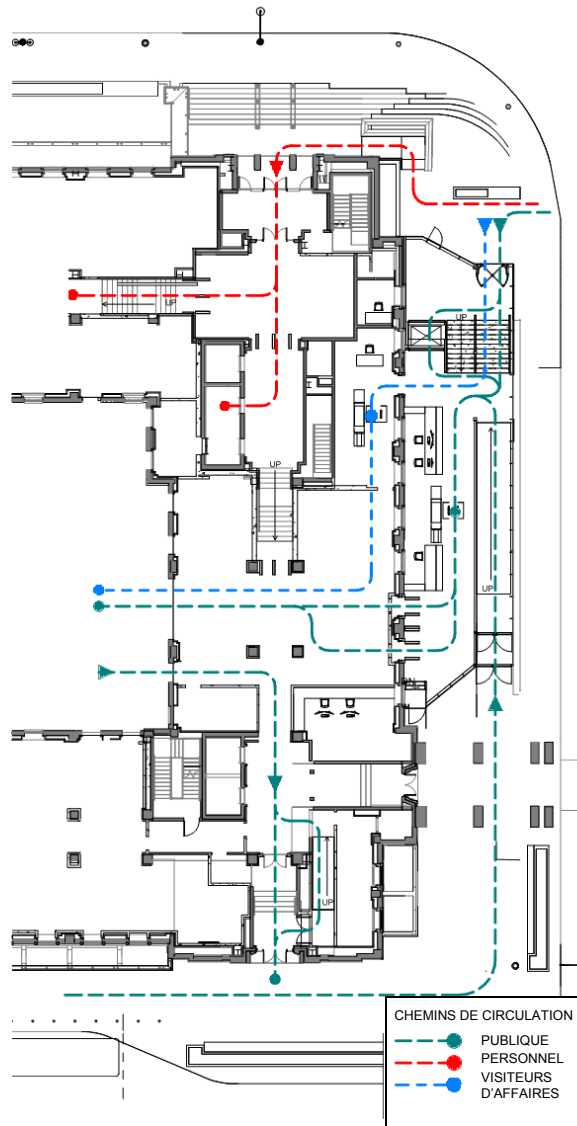
Approche entrée extérieure – option 2

## Pavillon extérieur – entrées par les rues Sparks et Wellington

- ⇒ Sécurité élevée à cause des risques situés à l'extérieur
- ⇒ Impacte majeur des éléments patrimoniaux extérieurs, avec réversibilité possible en majorité
- ⇒ Accessible par les rues Sparks et Wellington



# Concept de design – Pavillon d'entrée des visiteurs





## Concept de design – Pavillon d'entrée des visiteurs



Vue de l'intersection des rues Lyon et Wellington





# Concept de design – Pavillon d'entrée des visiteurs



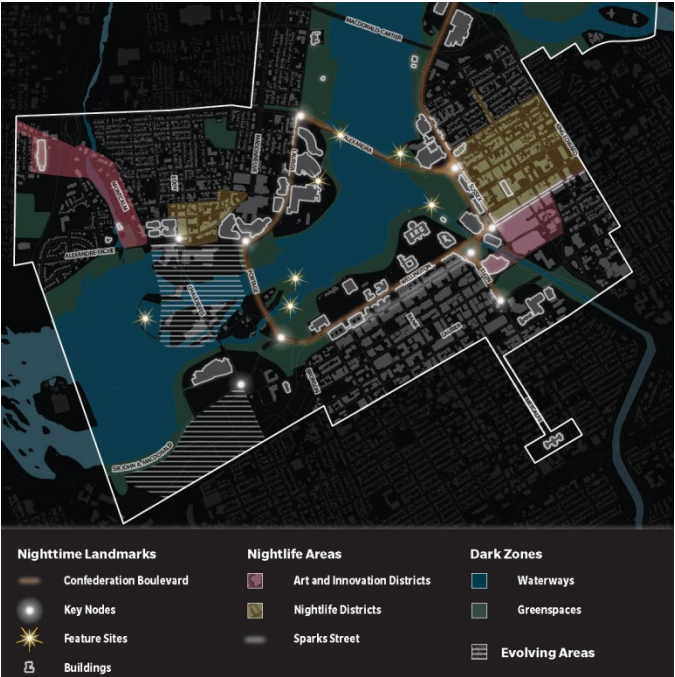
Vue des rues Wellington et Lyon



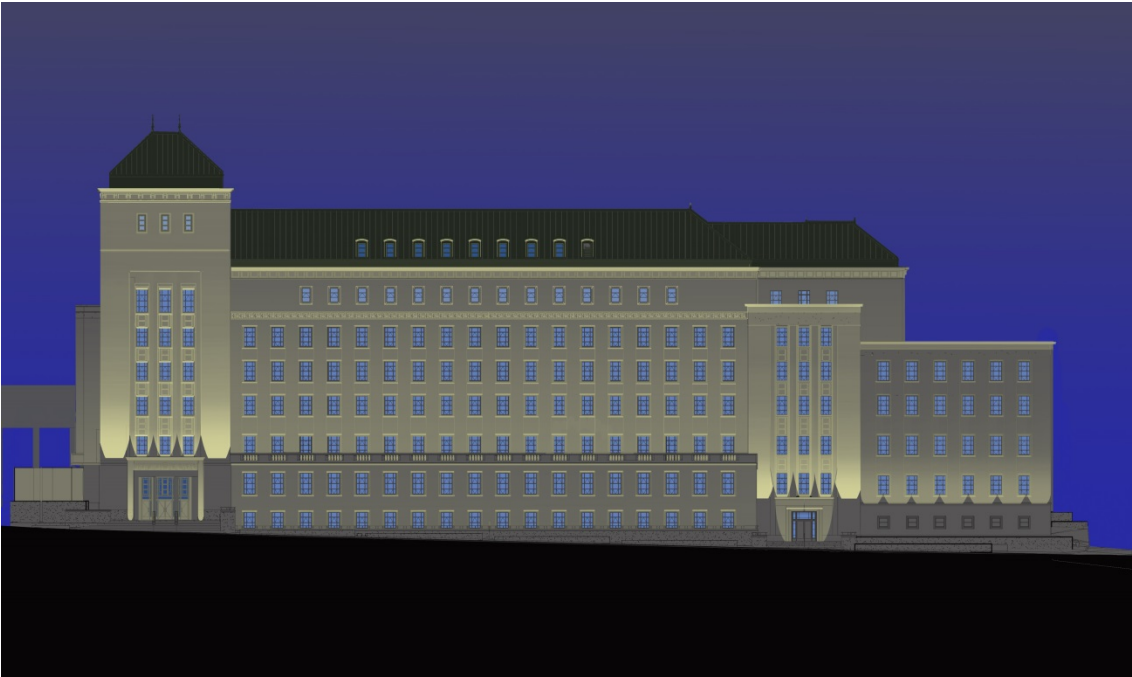
Vue de la rue Lyon



# Concept de design – éclairage nocturne



Plan lumière de la capitale 2017-2027



Concepte de l'éclairage nocturne







30, rue Victoria  
Gatineau (Québec)  
J8X 0B3

Abderrahim Benjelloun, MBA, PMP, ing.  
Gestionnaire principal de projet  
Secteur de services de la Gestion de projets (SSGP)  
100, rue du Portage – Sous-sol  
Gatineau (Québec)  
KIAoSs

Le 20 novembre 2018

**Ottawa (Ontario) – Projet de réhabilitation de l'Édifice commémoratif de l'Ouest, n° de dossier du BEEFP : 92-001**  
**Premier examen du Comité des édifices fédéraux du patrimoine**

Cher M. Benjelloun,

Le Comité des édifices fédéraux du patrimoine est un organe interministériel et interdisciplinaire qui conseille le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP) sur les questions relatives au caractère patrimonial des édifices fédéraux du patrimoine. Le Comité apprécie le fait que l'équipe de gestion du projet (EGP) responsable de la réhabilitation de l'Édifice commémoratif de l'Ouest (ECO) ait engagé le BEEFP dès le début du projet. Le Comité a été très impressionné par la présentation complète et intégrée faite par l'EGP le mercredi 31 octobre 2018.

L'Édifice commémoratif de l'Ouest a été désigné comme un édifice fédéral du patrimoine classé en 1992. Il fait partie intégrante d'un ensemble comprenant l'Édifice commémoratif de l'Est et la colonnade commémorative qui le relie. Ces édifices ont été érigés pour servir de principal monument commémoratif du gouvernement fédéral à ceux qui ont été tués pendant la Seconde Guerre mondiale. Une sculpture commémorative signée Ivan Mestvovic, en l'honneur des anciens combattants de la Première Guerre mondiale, se trouve devant la colonnade commémorative. Les deux édifices sont des éléments majeurs du plan directeur de Jacques Greber pour la capitale nationale.

Les Édifices commémoratifs de l'Ouest et de l'Est sont d'excellents exemples de conception classique moderne. La symétrie axiale de l'emplacement des bâtiments rappelle les principes de conception des Beaux-Arts, que met en évidence l'aménagement intérieur. Parmi les

Le projet de réhabilitation comprend l'amélioration de l'édifice tout entier, y compris les étages inutilisés et la conservation des zones à haute valeur patrimoniale des étages supérieurs, y compris les suites ministérielles. Si l'EGP a l'occasion de reconsidérer les besoins en matière de programme de cette utilisation provisoire, le CEFP aimerait voir des options sur la façon dont les étages supérieurs pourraient être convenablement conservés et occupés.

Dans le cadre de cet examen, l'une des considérations sous-jacentes du CEFP est l'esprit des objectifs de durabilité du gouvernement du Canada lorsqu'il est question d'un édifice patrimonial.

Cela comprend trouver l'équilibre entre les objectifs du gouvernement du Canada en matière de gaz à effet de serre et d'efficacité énergétique et les considérations patrimoniales. Il est entendu que la conservation du patrimoine est considérée comme une occasion d'écologisation puisqu'elle encourage l'utilisation d'un édifice patrimonial, la conservation de l'énergie intrinsèque et la réduction des déchets de construction dans les sites d'enfouissement tout en enrichissant le patrimoine culturel par la protection à long terme du caractère patrimonial et des éléments caractéristiques de l'édifice.

Dans l'intérêt de la durabilité et de la conservation globale du patrimoine, le CEFP encourage l'EGP à examiner les options pour réutiliser autant que possible les éléments existants, que les composantes soient ou non spécifiquement identifiées comme éléments caractéristiques.

### **Aménagement du site**

Le CEFP félicite l'EGP pour l'approche exemplaire d'analyse et de conservation du patrimoine décrite dans le Rapport de conception schématique. Le Comité appuie fermement les objectifs de conservation du lieu décrits à la page 56, comme suit :

- Maintenir et améliorer la symétrie des édifices commémoratifs de l'Est et de l'Ouest et leur capacité d'être perçus comme un ensemble équilibré et unifié.
- Maintenir la monumentalité et la dignité du complexe, conformément à son rôle de monument commémoratif fédéral.

Cela dit, de l'avis du Comité, l'approche proposée pour le pavillon de sécurité, telle qu'elle a été présentée lors de la réunion, sape ces objectifs déclarés. La construction d'un pavillon de sécurité extérieur à l'entrée sud-est du bâtiment :

- atténue la symétrie et la dignité de l'ensemble;
- se projette dans l'espace public, ce qui a une incidence sur l'effet global du complexe en tant que monument;
- souligne inutilement la fonction de sécurité, qui semble aller à l'encontre de l'esprit du monument érigé à la mémoire de ceux qui ont combattu et sont morts pour la liberté;
- ne transmet pas un sentiment d'accueil et d'ouverture à l'extérieur de l'édifice, ce qui est un objectif déclaré de la Cour suprême du Canada.

Le CEFP est d'avis qu'un pavillon de sécurité vitré n'animerait pas le domaine urbain adjacent et n'offrirait pas une expérience urbaine positive pour le public. Afin d'animer véritablement le site,

l'équipe de gestion du projet devrait mettre l'accent sur l'amélioration de l'espace public pour permettre une appréciation et une interaction significative avec l'Édifice commémoratif de l'Ouest, le monument et l'Arche commémorative. Le CEFP est également préoccupé par le risque de conflit entre la circulation piétonnière et la circulation automobile dans le paysage restreint de l'ECO. De plus, l'animation du pavillon du côté est de l'ECO n'est pas contrebalancée par un niveau similaire d'animation du côté ouest du bâtiment, ce qui nuit à la symétrie et à l'équilibre de l'ensemble de l'ECO.

À mesure que la conception du projet avance, le CEFP encourage l'EGP à envisager une utilisation plus efficace du secteur de la rue Sparks afin de répondre aux préoccupations identifiées.

#### Contrôle de sécurité à l'entrée

L'équipe de projet a démontré qu'un certain nombre d'options en matière de contrôle de sécurité ont été envisagées, l'option privilégiée, comme nous l'avons déjà mentionné, étant un pavillon extérieur en verre sur la rue Lyon, sous la colonnade commémorative. Il est difficile d'aligner le pavillon sur une entrée existante en raison du cadre urbain unique de l'ECO, avec ses trottoirs étroits et les différentes pentes autour du bâtiment. L'EGP propose que le pavillon extérieur anime l'espace public autour du bâtiment.

Le pavillon externe de contrôle de sécurité aura une incidence importante sur le caractère patrimonial de l'ensemble de l'Édifice commémoratif de l'Est, de la colonnade commémorative et de l'Édifice commémoratif de l'Ouest. L'installation du pavillon dans le paysage actuel de la rue Lyon perturbera l'équilibre et la symétrie de l'ensemble.

Le CEFP reconnaît la nécessité d'ajouter une entrée pour le contrôle de sécurité dans l'ECO. Il est entendu que le pavillon est censé être temporaire. Toutefois, compte tenu des préoccupations actuelles en matière de sécurité des types de locataires dans les édifices de la Cité parlementaire, le CEFP insiste sur le fait qu'aux fins de cet examen, le pavillon devrait subir le même niveau d'examen que celui qui serait accordé à une structure permanente. Le CEFP s'inquiète du fait que l'approche adoptée pour le contrôle de sécurité dans l'ECO crée un précédent négatif au sein de la Cité parlementaire. Le Comité encourage l'EGP à examiner les nombreux autres exemples réussis d'intégration du contrôle de sécurité à l'intérieur de l'immeuble (p. ex. Édifice Wellington).

Le CEFP apprécie le fait que l'EGP a envisagé un certain nombre d'options pour l'emplacement de l'installation de contrôle de sécurité. Le CEFP aimerait que l'EGP élabore une autre présentation détaillant les options pour l'emplacement de l'installation de contrôle de sécurité à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment qui explorent des stratégies pour minimiser l'impact visuel sur le caractère patrimonial du bâtiment et de l'ensemble, telles que l'intégration potentielle du pavillon dans le paysage. Ces options devraient clairement équilibrer les préoccupations en matière de conservation du patrimoine avec les autres priorités de l'installation de contrôle de sécurité.

S'il s'agit du seul endroit approprié, les installations extérieures de contrôle de sécurité devraient être conformes au Plan de vision à long terme de la Cité parlementaire. En l'occurrence, elles



doivent respecter le caractère de la façade et du paysage de l'ensemble des Édifices commémoratifs de l'Est et de l'Ouest et de la colonnade commémorative, et leur conception doit s'inspirer des autres édifices de la rue Wellington. Il est important que toutes les interventions extérieures renforcent la monumentalité de la colonnade commémorative et de la sculpture commémorative.

### Éclairage extérieur

Le CEFPP est heureux que l'éclairage extérieur ait été présenté à ce stade précoce de l'élaboration du projet. Les documents d'orientation sur les stratégies d'éclairage dans la capitale nationale et la Cité parlementaire ont été bien intégrés.

Le CEFPP encourage l'EGP à adopter une approche holistique relativement à l'éclairage, qui intègre l'Édifice commémoratif de l'Est, la colonnade commémorative, l'Édifice commémoratif de l'Ouest et les éléments paysagers environnants, en respectant la symétrie et la procession axiale de l'architecture. L'éclairage doit respecter la monumentalité de l'ensemble du bâtiment.

L'éclairage nocturne d'un pavillon de sécurité extérieur et de la bibliothèque à l'intérieur de l'esplanade du côté ouest du bâtiment ne devrait pas nuire au caractère de l'édifice patrimonial et à son cadre.

### Enveloppe de bâtiment

Il est entendu qu'une réhabilitation importante de l'enveloppe de bâtiment est nécessaire pour satisfaire aux exigences du programme et du code. En entreprenant ces activités, le CEFPP encourage l'EGP à tenir compte de la durabilité dans l'esprit du travail au sein d'un édifice patrimonial en équilibrant les objectifs du gouvernement du Canada en matière de réduction des gaz à effet de serre et d'efficacité énergétique avec les considérations de conservation du patrimoine. En prenant des décisions relatives aux mesures de durabilité (dont l'efficacité énergétique), le CEFPP recommande une analyse scientifique de leur impact sur le rendement des matériaux et des ensembles existants. En plus des modèles énergétiques, on devrait également considérer que les déplacements de la chaleur et l'humidité dans ces matériaux et ensembles pour assurer la conservation à long terme des matériaux caractéristiques de l'enveloppe du bâtiment.

### Zone tampon dynamique

Une présentation et une soumission au BEEFP concernant la zone tampon dynamique et les options hygrothermiques et en matière de CVC sont nécessaires pour comprendre et évaluer leur impact sur la structure patrimoniale. Des méthodes et des options pour atténuer les effets négatifs possibles devraient également être fournies.

### Fenêtres et portes

Le CEFPP aimerait mieux comprendre la portée de la réhabilitation et du remplacement des fenêtres et des portes, ce qui comprend une évaluation de la hiérarchie du caractère patrimonial de ces éléments. Il est essentiel que l'Édifice commémoratif de l'Est et la colonnade commémorative

## **ANNEXE 1**

### **RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS**

#### **N° 1 Durabilité**

Il est recommandé de mettre en œuvre une approche globale durable de conservation du patrimoine qui réutilise autant que possible les matériaux de construction existants.

#### **N° 2 Espaces vacants**

Le BEEFP demande que, le cas échéant, les présentations au BEEFP comprennent de l'information sur les considérations, les traitements et les interventions qui auront une incidence sur les espaces vacants à l'intérieur de l'édifice.

#### **N° 3 Installations extérieures de sécurité**

Il est recommandé que toute installation extérieure de sécurité soit conforme au Plan de vision à long terme de la Cité parlementaire, à la façade de l'ensemble et à la conception des autres installations de la rue Wellington.

#### **N° 4 Rue Sparks**

Le CEFP encourage une utilisation plus efficace du secteur de la rue Sparks.

#### **N° 5 Options de contrôle de sécurité**

Le CEFP souhaite recevoir une présentation décrivant les options en matière de contrôle de sécurité à l'extérieur et à l'intérieur de l'édifice, afin de réduire au minimum l'impact sur le caractère patrimonial de l'édifice.

#### **N° 6 Approche en matière d'éclairage**

Il est recommandé d'élaborer une approche holistique en matière d'éclairage qui incorpore l'Édifice commémoratif de l'Ouest, l'Édifice commémoratif de l'Est et la colonnade commémorative et qui respecte le caractère de l'ensemble.

#### **N° 7 Zone tampon dynamique**

Il est recommandé d'entreprendre une analyse scientifique du bâtiment, notamment la modélisation énergétique, afin d'assurer la conservation à long terme des matériaux qui définissent le caractère de l'enveloppe de bâtiment. Le BEEFP aimerait recevoir une présentation et une soumission de cette analyse.

#### **N° 8 Fenêtres et portes**

Il est recommandé de décrire toute la portée de la réhabilitation ou du remplacement des fenêtres et des portes. Cela devrait inclure une hiérarchie du caractère patrimonial de ces éléments. L'option privilégiée devrait assurer une approche cohésive qui respecte le caractère de « l'ensemble » des Édifices commémoratifs de l'Est et de l'Ouest.

**N° 9 Cours intérieures**

Il est recommandé qu'une présentation et une soumission futures soient faites pour décrire la conception de ces espaces au sein de la structure patrimoniale de l'immeuble.

**N° 10 Améliorations parasismiques**

Il est recommandé que toutes les améliorations parasismiques respectent les *Normes et lignes directrices*, afin d'assurer un minimum d'intervention, la compatibilité et une capacité de distinction.

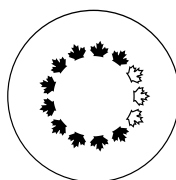
**N° 11 Ajout à la bibliothèque**

Il est recommandé qu'une présentation soit faite au CEFP décrivant les besoins en matière de programme de l'ajout à la bibliothèque pendant la période de location de la Cour suprême. La conception de cet espace doit respecter le caractère patrimonial de l'édifice et proposer des utilisations potentielles de l'espace pour les futurs locataires qui profiteront des vues uniques à partir de cet espace.

**N° 12 La Grande Galerie**

Il est recommandé que l'espace public de la Grande Galerie soit aménagé de manière à respecter et à mettre en valeur l'élégance austère du caractère de l'ECO.





## NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Excerpt of the Minutes of the

Extrait du procès-verbal du

Advisory Committee  
on Planning, Design and Realty

Comité consultatif  
de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

Meeting of December 6 and 7, 2018

Séance des 6 et 7 décembre 2018

2018-P191 - West Memorial Building  
Rehabilitation (C)

2018-P191 - Réhabilitation de l'Édifice  
commémoratif de l'Ouest (C)

These minutes have not been approved yet.

Ce procès-verbal n'a pas encore été approuvé.

Members received a presentation on the West Memorial Building rehabilitation. They provided the following comments:

Les membres assistent à une présentation sur la réhabilitation de l'Édifice commémoratif de l'Ouest. Ils font les commentaires suivants :

### Visitor Entry Pavilion

### Pavillon d'entrée des visiteurs

- The visitor entry pavilion should be integrated into the Grand Hall, instead of being an outside building for several reasons:
  - symmetry of the architecture;
  - memorial function of the building;
  - security requirement may be temporary.

- Le pavillon d'entrée des visiteurs devrait être intégré à la grande galerie, au lieu d'être un bâtiment extérieur pour plusieurs raisons :
  - symétrie de l'architecture;
  - fonction commémorative du bâtiment;
  - les exigences de sécurité pourraient être temporaires.

### Grand Hall and Courtyard

### Grande galerie et cour intérieure

- Skylights - Technical challenges should be resolved:
  - high level of thermal performance (minimal heat loss);
  - designed with enough space around them to allow daylight penetration into lower level spaces;
  - structural load in winter;
  - blocking daylight if covered by snow;
  - accumulation of water.
- Windows facing the courtyard should not be covered. Offices facing the courtyard

- Puits de lumière - les défis techniques devraient être résolus :
  - haut niveau de performance thermique (perte minimale de chaleur);
  - conçus avec suffisamment d'espace autour pour permettre la pénétration de la lumière naturelle jusqu'aux étages inférieurs;
  - charge structurale durant l'hiver;
  - blocage de la lumière naturelle s'ils sont couverts de neige;
  - accumulation d'eau.
- Les fenêtres donnant sur la cour intérieure ne devraient pas être couvertes. Les

2018-P191 - West Memorial Building  
Rehabilitation (C)

These minutes have not been approved yet.

should have access to daylight and views.

- The feature staircase is appreciated. However, the accessible route should be more prominent.

Universal Accessibility

- Universal accessibility should be addressed around the exterior of the building as well as inside.
- Courtrooms should be accessible to all users.

Committee Secretary

2018-P191 - Réhabilitation de l'Édifice  
commémoratif de l'Ouest (C)

Ce procès-verbal n'a pas encore été approuvé.

bureaux donnant sur la cour intérieure devraient avoir accès à la lumière naturelle et aux vues.

- Les membres apprécient l'escalier de style. Cependant, l'itinéraire accessible devrait être plus visible.

Accessibilité universelle

- L'accessibilité universelle devrait être traitée aussi bien aux alentours du bâtiment qu'à l'intérieur.
- Les salles d'audience devraient être accessibles à tous les usagers.

Secrétaire des comités

Caroline Bied